



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU
MUSÉE DU LOUVRE**

PRESTATIONS DE GRAPHISME

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Article 1 : Descriptif des prestations

Pour chaque document la prestation de base comprend :

1. Prise de données.
2. Récupération de données informatiques.
3. Premières recherches : conception : 2 à 3 propositions et déclinaison : 1 à 2 propositions
4. Enrichissement typographique.
5. Mise en page du texte.
6. Numérisation et intégration des images de placement.
7. Pour les prestations de conception, la soumission des projets au consultant artistique et la prise en compte de ses observations.
8. Interface avec le représentant désigné par le musée du Louvre.
9. 1^{re} présentation au service éditeur, et intégration des 1^{re} corrections graphiques.
10. 2^e présentation au service éditeur, et intégration des 2^e corrections graphiques.
11. 3^e présentation au service éditeur, et intégration des 3^e corrections graphiques.
12. Soumission d'un bon à tirer au service éditeur.
13. Suivi technique de fabrication :
 - préparation et contrôle de la photogravure,
 - préparation (intégration des images HD, préparation des fichiers selon les protocoles techniques fournis par les prestataires de fabrication...) et contrôle du prépess,
 - soumission des diverses épreuves de contrôle au service éditeur, signataire du bon à tirer.
14. Fourniture au musée du Louvre d'un support de restitution en double exemplaire des données numériques complètes et organisées.

Pour chaque document, les prestations comprennent, en outre, sur demande du musée, le suivi de fabrication sur machine, effectué par le titulaire auprès des fournisseurs désignés par le musée et dans les conditions déterminées par lui.

On entend par « modèle unique », la conception graphique d'un document jusqu'au bon à tirer à partir des éléments fournis par le musée.

On entend par « principe de série », la conception graphique d'un gabarit (n° zéro) à partir des éléments fournis par le musée, pour la réalisation ultérieure de documents périodiques.

On entend par « déclinaison », la réalisation graphique d'un document jusqu'au bon à tirer, soit à partir d'un gabarit fourni par le musée, soit à partir d'un « modèle unique », d'un « principe de série » ou d'une « création visuelle » réalisés par le titulaire.

Article 2 : Descriptif des documents

Ces documents peuvent comporter un nombre variable d'illustrations.

1. Affiches

- 1.1 AFFICHE OU AFFICHETTE VISUELLE
- 1.2 AFFICHE OU AFFICHETTES TEXTE : 2 000 à 5 000 signes environ.

- Type 1 : formats 40x60 cm et autres formats homothétiques
- Type 2 : format A3 et autres formats homothétiques
- Type 3 : format 200x150 cm et autres formats homothétiques
- Type 4 : formats affichage urbain, entre autres : 120x348 cm (colonne Morris)
274x68 cm (flancs panoramiques)
- Type 5 : 110x27 cm (avant bus)/ 99x83 cm (arrière bus)
- Type 6 : 192x68 cm (Flan de bus)
- Type 7 : 80x200 cm (Kakémono)

Genres : modèle unique, déclinaison.

Le cas échant : calage machine.

2. Invitations

- 2.1 INVITATION format A5 : recto-verso, 2 volets, 3 volets ou 4 volets, 1 000 à 2 000 signes environ.
- 2.2 INVITATION format A6 : recto-verso ou 2 volets, 500 signes environ.
- 2.3 INVITATION format 10,5 x 21 cm : recto-verso ou 2 volets, 500 signes environ.

Genres : modèle unique, déclinaison.

Le cas échant : verso supplémentaire, calage machine.

3. Chemises / jaquettes

- 3.1 Plat de couverture ou 2 pages format A4
- 3.2 Plat et dos de couverture ou 4 pages (contenant A4)
- 3.3 4 pages à rabats (contenant A4)
- 3.4 3 volets
- 3.5 Jaquette A5

Contenu : 200 à 300 signes environ.

Genres : modèle unique, déclinaison.

Le cas échant :: calage machine.

4. Cartes postales

- 4.1 CARTE POSTALE format 10,5x15 cm : recto-verso ou 2 volets, 1 500 à 2 500 signes env.

Genres : modèle unique, déclinaison.

Le cas échant : verso supplémentaire, calage machine.

5. Fiches

- 5.1 Format A5 : 2 pages recto-verso
Contenu : 2 000 signes environ.
- 5.2 Format 17x21 à 24 cm : 2 pages recto-verso
Contenu : 2 000 à 4 000 signes environ.
- 5.3 Format A4 : 2 pages recto-verso
Contenu : 2 000 à 4 000 signes environ.
- 5.4 Format A3 : 2 pages recto-verso
Contenu : 6 000 à 8 000 signes environ.

Genres : modèle unique, principe de série, déclinaison.

Le cas échant : page supplémentaire, calage machine

6. Dépliants

- 6.1 DEPLIANT format 10,5x15 cm : 2 à 5 volets, 1 000 à 2 000 signes par page environ.
- 6.2 DEPLIANT format 10,5x21 cm : 2 à 5 volets, 1 000 à 2 500 signes par page environ.
- 6.3 DEPLIANT format A5 : 2 à 5 volets, 2 000 à 4 000 signes par page environ.
- 6.4 DEPLIANT format A4 : 2 à 5 volets, 2 500 à 5 000 signes par page environ.

Genres : modèle unique, principe de série, déclinaison.
Le cas échéant : page supplémentaire, calage machine.

7. Brochures

- 7.1 BROCHURE format 8,5x12 cm : 8 à 32 pages + couv, 1 000 signes par page env.
- 7.2 BROCHURE format 10,5x15 cm : 8 à 32 pages + couv, 1 000 signes par page env.
- 7.3 BROCHURE format 10,5x21 cm : 8 à 32 pages + couv, 1 000 signes par page env.
- 7.4 BROCHURE format A5, 8 à 32 pages + couv, 1 500 à 3 500 signes par page environ.
- 7.5 BROCHURE format 17x21 à 24 cm, 8 à 32 pages + couv, 1 500 à 3 500 signes par page env.
- 7.6 BROCHURE format A4, 8 à 32 pages + couv, 2000 à 4000 signes par page environ.

Genres : modèle unique, principe de série, déclinaison.
Le cas échéant : encart 4 pages, calage machine.

8. Journaux programmes

- 8.1 JOURNAL PROGRAMME format A5 : 8 à 32 pages, 2500 signes par page environ.
- 8.2 JOURNAL PROGRAMME format A4 : 8 à 32 pages, 3000 à 5 000 signes par page environ.

Genres : modèle unique, principe de série, déclinaison.
Le cas échéant : encart 4 pages, calage machine.

9. Documents d'adhésion

- 9.1 Format : 10,5x15 cm recto-verso ou 2 volets, 500 signes par page env.
- 9.2 Format : 10,5x21 cm, recto, recto-verso ou 2 volets, 500 signes par page env.
- 9.3 Format : A5, recto, recto-verso ou 2 volets, 1 000 signes par page environ.
- 9.4 Format : 17x21 à 24 cm, recto-verso ou 2 volets, 500 signes par page env.
- 9.5 Format : A4, recto-verso ou 2 volets, 2 000 signes par page environ.

Genres : modèle unique, déclinaison.
Le cas échéant : volet supplémentaire.

10. Catalogues

Format : 17 à 25 x 21 à 30 cm.
32 à 248 pages + couverture environ.
Contenu : 3 500 signes par page environ.
Genres : modèle unique, déclinaison.
Le cas échéant : calage machine.

11. Dossiers / études / rapports

Format : A4.
Contenu : 10 à 250 pages, recto-verso, 2 500 à 3 000 signes par page environ.
Logiciels : Indesign ou Microsoft Publisher.
Genres : modèle unique, principe de série, déclinaison.
Le cas échéant : page supplémentaire, calage machine

12. Annonces presse

Tout format, jusqu'à la pleine page.

13. Travaux divers

- 13.1 Marque page
- 13.2 Carte d'abonnement
- 13.3 Badge
- 13.4 Flyer/tract
- 13.5 T-shirt
- 13.6 Tote bag
- 13.7 Autocollant
- 13.8 Bandeau derniers jours ou Prolongations
- 13.9 Set de table
- 13.10 Logo

14 Prestations complémentaires

14.1 Création visuelle

- 14.1 .1 Format invitation
- 14.1 .2 Format affiche

Les prestations portent sur la conception et la réalisation d'un visuel destiné à promouvoir une offre ou un événement culturel spécifique. Les éléments de contenu et de contexte sont communiqués au titulaire. Ils précisent notamment les objectifs et les enjeux du musée, les cibles...

Présentation de 2 à 3 propositions de pistes créatives sous forme de maquettes et de leur application sur 2 à 3 formats précisés dans la commande, par exemple : couverture de dépliant, cartes d'adhésion, annonces presse ou bannières électroniques...

Les déclinaisons de la création visuelle peuvent concerner l'affichage pour les besoins muséographiques : panneaux signalétiques, cimaises, et la communication sur des bornes d'information aux fins d'information du public.

A l'issue de cette prestation, la mise en œuvre de cette création sur les supports de communication ou de promotion peut, soit être confiée au titulaire dans le cadre du présent marché, sur la base des postes « déclinaison » du BPU, soit être réalisés en interne ou confiés à d'autres prestataires dans le cadre de marchés distincts.

- 14.2 Exécution graphique consécutive à des adaptations de formats (par exemple : affiches format 40x60 vers A3 ; format 100x150 vers format 120x176 ou 118x174...).
- 14.3 Exécution graphique consécutive à des modifications de partis pris de la part du musée du Louvre (format, choix de visuel, nombre de pages, de couleurs, recalibrage ou changement des textes...).
- 14.4 Réalisation ou adaptation de cartes, plans et schémas, détourage d'images,...

Article 3 : Délais d'exécution

Pour les prestations décrites postes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 13, 14, 15, 16 et 17 le délai d'exécution maximum est de 4 semaines; pour les prestations décrites postes 7, 8, 10, 11 et 12 le délai est de 8 semaines maximum.

Les délais d'exécution sont comptés à partir de la remise des éléments au titulaire. Ils comprennent les étapes de conception et réalisation graphiques telles que décrites à l'article 2 du présent CCTP.